



## Désaccords

---

Vous n'êtes pas d'accord avec la proposition de l'équipe pluridisciplinaire

Vous devez transmettre vos observations par courrier ou encore par courriel. Vous devez impérativement prendre contact avec la MDPH pour faire connaître vos observations sur le plan proposé en faire valoir votre droit à venir lors de la CDAPH.

La MDPH vous pourra vous proposer un RDV ou un échange téléphonique pour vous expliquer les raisons de cette proposition.

Vous pouvez assister à la CDAPH qui prendra la décision après vous avoir entendu

Se présenter devant la CDAPH n'est pas facile pour les familles, ou les usagers. Cette commission regroupe une quinzaine de membres parmi lesquels 7 associations qui sont présentes pour représenter l'utilisateur.

Vous pouvez si vous le souhaitez vous faire assister par une personne de votre choix lors de votre venue en CDAPH ou encore demander à être représenté.

Aussi stressant que cela puisse paraître cette commission est là pour vous entendre et répondre à vos demandes dans le respect de la législation.

## Comment formuler ses observations

---

Vous devez reprendre la proposition de plan de compensation qui vous a été faite et argumenter sur les domaines qui ne vous semblent pas compenser de façon adaptée votre handicap,

Votre courrier doit mettre l'accent sur les conséquences de votre handicap en lien avec le besoin de compensation demandée, vous pouvez joindre des documents complémentaires pour motiver votre demande (si il s'agit d'éléments médicaux cela peut amener la CDAPH à ajourner pour qu'une nouvelle évaluation soit faite par l'équipe pluridisciplinaire).